



SUIVI DES DECLARATIONS ET INFORMATION DE TOUT CHANGEMENT DANS LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Le CFP, contrôle la cohérence des déclarations de son client, s'assure qu'elles sont faites dans les délais.

Il informe également de tout changement de législation, et forme les opérationnels sur l'application des nouvelles dispositions.

Faire analyser la gestion de votre entreprise (entité) et vos déclarations par un Conseil fiscal agréé, peut vous épargner des risques fiscaux.



ASSISTANCE EN CAS DE CONTENTIEUX FISCAL

En cas d'enrôlement des chefs de redressement contestés par le contribuable, et mis en recouvrement par un AMR (Avis de Mise en recouvrement), le CFP à la demande de son client ouvre la procédure contentieuse qu'il suit dans le respect des délais prévu par le CGI.

Le CFP conseille dans ce cadre, son client à recourir soit à une réclamation contentieuse, soit à un recours gracieux, selon qu'il s'agisse d'une réparation ou d'une demande d'indulgence de l'administration en cas de rehaussement fondé.

Le CFP

PRESENTATION

Le Conseil Fiscal de proximité (CFP), est le SGA de l'association des Conseils fiscaux du Tchad, agréé CEMAC sous le numéro 232, disponible et à l'écoute de vos opérationnels, toute préoccupation en fiscalité.

NOS PRESTATION

Le CFP excelle dans tout le domaine de la fiscalité à savoir :

- ⇒ La fiscalité interne appliquée
- ⇒ La fiscalité de porte
- ⇒ La fiscalité domaniale
- ⇒ La fiscalité pétrolière
- ⇒ La fiscalité minière
- ⇒ La fiscalité spécifique des sociétés de la téléphonie mobile et des banques ;
- ⇒ La fiscalité des missions diplomatiques et organisations internationales bénéfici-

Nos contacts

CFP BP: 1557 N'Djaména Tchad

Email : info@lecfp.net

Tél : +235 60 15 43 69

Ambassatna, derrière le centre culturel
Baba Moustapha

[Www.lecfp.net](http://www.lecfp.net)



Le CFP apporte à chaque client, un service personnalisé en :

- ⇒ Conseil fiscal préventif
- ⇒ Assistance en cas de contrôle fiscal
- ⇒ Assistance en cas de contentieux fiscal
- ⇒ Suivi des déclarations et information de tout changement dans les dispositions réglementaires

CONSEIL FISCAL PREVENTIF

Il s'agit de l'audit fiscal qui permet d'identifier les risques fiscaux et de proposer des solutions nécessaires. Ces risques fiscaux encore appelés bombes à retardement peuvent malheureusement impacter la valeur de l'entreprise.

Le CFP reste à disposition des opérationnels, acteurs, de création de mouvements de valeurs susceptibles d'implications fiscales. Un avis instantané du CFP par téléphone ou par écrit permet d'éviter tout risque fiscal.

ASSISTANCE EN CAS DE CONTROLE FISCAL

Le contrôle fiscal, dit vérification générale de la comptabilité est la forme la plus délicate. Il commence par une notification (art. L82) qui n'accorde que huit jours au contribuable pour se préparer, malgré la possibilité de report de date, il reste juste au contribuable.

Sachant que les déclarations du contribuable feront l'objet de vérification de l'administration pour s'assurer s'il n'y pas de des droits éludés, il vaut mieux se préparer à l'avance pour éviter toute démarche suspecte.

Le CFP aide son client à intégrer cette éventualité et même à apprêter le dossier fiscal et les différents sous dossiers dès la clôture de chaque exercice.

Pendant le contrôle, le CFP assiste physiquement le contribuable et répond aux questions des inspecteurs, il prépare les observations du contribuable en réponse à la notification de re-

